

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'Etablissement :

Raison sociale : CMC MATERIALS UPC SAS
Nom du dirigeant : CARDUCCI Joseph
Adresse site : 1125, Avenue Olivier Perroy, ROUSSET
Code Postal : 13106
Adresse du siège : 4 Hameau Vieilles Hayes, 50620, SAINT-FROMOND
Numéro de téléphone : 323346973
Numéro SIRET : 323346973
Numéro SIRET du siège : NA
Code NAF : 2059Z
Nombre de salariés : 7
Locataire : Oui
Propriétaire : SCI 3 Bureaux
Numéro contrat eau distribution publique : NA
Consommation annuelle : NA
ICPE : OUI
Si OUI, rubrique(s) ICPE : Autorisation

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 25/08/2024 en présence de Romain VRBA, Patrice FAVIERES,
Yann BATTISTA, Joseph CARDUCCI.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
NA	NA	NA	NA	NA	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**
					<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Tracabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.